Procès-verbal du Bureau Syndical de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue Mercredi 03 mai 2023

Lieu : Mairie de L'Hopital du Grosbois

Date de la convocation : 26/04/2023

Membres - Département en exercice : 2 Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents : 1 Membres présents : 5

Nombre de suffrage exprimés **6**

L'an deux mille vingt-trois, le trois mai à neuf heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de L'Hôpital du Grosbois, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	Excusée
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	Excusé
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFRASNE	x
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	Excusée
CC Val de Morteau	Jean Pierre FRIGO	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	Excusé
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	x
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Secrétaire de séance : Jean-Claude GRENIER

1. Approbation PV du 30 mars 2023.....2
2. Attribution marchés.....2
   A. Etude AVP/DLE restauration barrage du lac Saint Point 2
   B. Suivi de l'impact des travaux de restauration du Doubs entre la confluence et Arçon, suivi hydrobiologiques 2023-2024.....4
   C. Suivi post-LIFE : données hydrobiologiques 2023.....5
3. Programme LIFE : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en circuit fermé des fontaines de Bannans 6
4. Questions diverses.....7

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau et présente M. Victor AUTRAN, Animateur Agro-Environnement qui a pris ses fonctions le 3 avril dernier.

Sa mission principale dans un premier temps sera d'épauler l'équipe Natura sur le volet MAEC mais également de s'approprier les différentes démarches en cours sur notre territoire en matière d'Agro-environnement pour commencer à développer de nouvelles pistes d'action de l'EPAGE sur ce sujet.

1. Approbation PV du 30 mars 2023

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du Bureau syndical du 30 mars dernier.

Délibération N°BS-2023-24 : Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 30 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution marchés

A. Etude AVP/DLE restauration barrage du lac Saint Point

Monsieur THEVENET rappelle que pour faire suite à une première consultation infructueuse pour la réalisation de l'étude d'avant-projet de restauration du barrage du lac Saint Point incluant l'acquisition de données faune/flore et la constitution du dossier règlementaire, une nouvelle consultation a été lancée le 14/03/2023 en retirant le volet faune/flore qui a fait l'objet de consultations distinctes.

Deux bureaux d'études ont remis une offre : ARTELIA en groupement avec BCD environnement et Ingerop en groupement avec Ecotope.

Les deux offres sont techniquement de bonne qualité avec une bonne compréhension générale des enjeux locaux et du projet.
Néanmoins, les deux offres n'avaient pas bien pris en compte le fait que l'EPAGE disposait d'un modèle hydraulique dans la traversée de Pontarlier qui devait être utilisé pour simuler l'impact d'une rupture du barrage.
Le règlement de consultation permettant de négocier avec les 2 candidats les mieux placés il leur a été demandé un complément et une actualisation de leur prix tenant mieux compte de la fourniture et de l'utilisation de ce modèle hydraulique.

Sur le plan des critères techniques et du calendrier :
- l'offre d'Ingerop est légèrement mieux placée. Elle présente un mémoire technique très détaillé, une réflexion déjà avancé sur les contraintes en phase chantier, un calendrier très précis et très bien articulé avec la phase d'acquisition de données faune flore et l'étude de faisabilité hydroélectrique,
- l'offre d'Artélia présente la meilleure compréhension des enjeux et prise en compte des données existantes (ce qui est assez logique puisqu'ils ont conduits la première étude), la note méthodologique ainsi que le calendrier sont moins détaillés, voir moins pertinent pour le calendrier que ceux d'Ingérop. La prise en

compte de la prospective hydrologique amont est mieux prise en compte qu'Ingerop (ce qui est également assez logique puisque c'est également Artélia qui la réalise actuellement)

Sur le plan des références techniques et des moyens humains proposés, les deux offres se valent avec un léger avantage pour Artélia qui met en avant plus de références sur le volet petite hydroélectricité de basses chutes.

Avant et après négociation l'offre d'Artélia arrive en 1ère position, avec un faible écart par rapport à celle d'Ingerop.

Montants avant négociation

Ordre	Candidat	Prix proposé	Offre_mini	Pondération_critère	Note	Classement
1	Artélia	125 975.00 €	125 975.00 €	40	40%	1
2	Ingérop	155 045.00 €	125 975.00 €	40	33%	2

Montants après négociation

Ordre	Candidat	Prix proposé	Offre_mini	Pondération _critère	Note	Classement
1	Artélia	130 475.00 €	130 475.00 €	40	40%	1
2	Ingérop	149 545.00 €	130 475.00 €	40	35%	2

Ordre	Candidat	Note Prix	Rang pris	Note Technique	rang techique	Note finale	rang final
1	Artélia	40.0%	1	59.6%	2	99.6%	1
2	Ingérop	34.9%	2	60.0%	1	94.9%	2

Délibération N°BS-2023-25 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **Valide l'offre du bureau d'étude ARTELIA pour un montant de 130 475.00 € HT**
- **Autorise le Président à engager celle-ci et tout document permettant l'engagement de cette mission.**

Monsieur THEVENET indique que le rendu de l'étude faune flore aura lieu à l'automne. L'étude AVP démarrera par l'étude de faisabilité hydroélectrique

Monsieur THEVENET précise qu'il a une rencontre de prévu avec le directeur adjoint de la DDT dans le but de préparer la rédaction du protocole d'accord.
La DREAL a indiqué que la propriété du lac et du barrage ne peut pas être scindée en deux.

La Région Bourgogne Franche-Comté avait fait connaitre son souhait de ne pas reprendre le lac, le Département du Doubs s'était positionné positionner favorablement à condition de régler en amont la réhabilitation du barrage. L'Etat reconsultera certainement la Région et le Département à ce sujet.

Monsieur Jean Noël RESCH indique que la bathymétrie du Lac Saint Point vient d'être réalisée, les résultats seront présentés lors d'une prochaine séance.

B. *Suivi de l'impact des travaux de restauration du Doubs entre la confluence et Arçon, suivi hydrobiologiques 2023-2024*

Monsieur Jean-Noel RESCH chargé de missions milieux aquatiques, indique qu'afin d'évaluer l'impact des travaux de restauration du Doubs entre la confluence du Drugeon et Arçon, prévus à partir de 2024, un programme de suivis biologiques et hydraulique est prévu (dossier subventionné). Pour disposer de données préalables aux travaux, deux campagnes de mesures hydrobiologiques sont envisagées en 2023 et 2024. Une consultation a été réalisée ; quatre entreprises ont répondu :

- CD EAU
- TELEOS
- EAU CONTINENTALES
- AQUABIO

Après analyse, le classement des offres est le suivant :

Classement prix

Ordre	Candidat	Prix proposé	Offre_mini	Note Prix	Classement
1	**CD Eau Environnement**	**26 075.00 €**	**26 075.00 €**	**45%**	**1**
2	Téléos	28 930.00 €	26 075.00 €	41%	4
3	Eaux Continentales	27 108.50 €	26 075.00 €	43%	3
4	Aquabio	26 385.00 €	26 075.00 €	44%	2

Classement Technique

Ordre	Critère	Total	Pts max	Note technique	Classement
1	CD Eau Environnement	74.00	81.75	50%	3
2	**Téléos**	**81.75**	**81.75**	**55%**	**1**
3	Eaux Continentales	72.00	81.75	48%	4
4	Aquabio	75.25	81.75	51%	2

Classement général

Ordre	Candidat	Note Prix	Rang prix	Note Tech.	rang tech.	Note finale	Classe. final
1	CD Eau Environnement	45.00%	1	49.79%	3	94.79%	3
2	**Téléos**	**40.56%**	**4**	**55.00%**	**1**	**95.56%**	**1**
3	Eaux Continentales	43.28%	3	48.44%	4	91.72%	4
4	Aquabio	44.47%	2	50.63%	2	95.10%	2

Il est rappelé que l'EPAGE a l'habitude de travailler avec chacun des bureaux d'études candidats. CDeau Environnement est retenu par le Département pour réaliser le suivi départemental sur des cours d'eau du territoire. Téléos est chargé par l'EPAGE des études de définition des travaux de la Tanche et du Théverot et a réalisé le suivi de l'impact des travaux de restauration du Drugeon. Aquabio est un bureau d'études national avec une implantation locale à Besançon. Ils sont chargés du suivi des station de la Directive Cadre sur l'Eau,

notamment sur les stations d'Arçon et du Drugeon à Vuillecin. Eaux Continentales assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux du Saint-Renobert et a été chargé du suivi de la Furieuse après travaux de restauration.

L'offre de TELEOS apparait comme la plus avantageuse, cependant étant donné leur position au niveau de la note prix (N°4), il est proposé de renégocier avec les trois premiers candidats, comme cela est prévu dans le cahier des charges.
Monsieur le Président demande dans le cas de ces campagnes si cela engage l'EPAGE sur une longue durée avec le bureau d'Etude, Monsieur RESCH répond que le suivi peut se faire sur plusieurs campagne n+3 , n+6 voire n+9, mais le bureau d'étude pourra être différent.

A la suite de la négociation, il est proposé que le Président, du fait de sa délégation pour engager toutes dépenses inférieures à 40 k € HT, signe le bon de commande correspondant.

C. Suivi post-LIFE : données hydrobiologiques 2023

Le programme de suivi des sites restaurés dans le cadre du programme LIFE Tourbière du Jura prévoit la réalisation de mesures hydrobiologiques sur les ruisseaux du Gouterot, du Bief Rouget et de la Censure (financement AERMC et fonds vert).

Une demande de devis a été réalisée auprès des bureau d'études suivants :

- CDEau
- Téléos
- Aquabio
- Sciences et environnement
- Eaux continentales.

Après analyse, le classement des offres est le suivant :

<u>Classement prix</u>

Ordre	Candidat	Prix proposé TTC	Offre_mini	Note Prix	Classement
1	**CDEau**	**15 057 €**	**15057**	**45%**	**1**
2	Aquabio	29 754 €	15057	23%	4
3	Eaux continentales	24 642 €	15057	27%	3
4	Téléos	23 280 €	15057	29%	2
5	Sciences Environnement	30 624 €	15057	22%	5

Classement Technique

Ordre	Critère	Total	Pts max	Note technique	Classement
1	CDEau	49.25	56.50	48%	3
2	Aquabio	55.00	56.50	54%	2
3	Eaux continentales	48.25	56.50	47%	5
4	**Téléos**	**56.50**	**56.50**	**55%**	**1**
5	Sciences Environnement	49.00	56.50	48%	4

Classement général

Ordre	Candidat	Note Prix	Rang prix	Note Tech.	rang tech.	Note finale	Classe. final
1	**CDEau**	**45%**	**1**	**48%**	**3**	**93%**	**1**
2	Aquabio	23%	4	54%	2	76%	3
3	Eaux continentales	27%	3	47%	5	74%	4
4	Téléos	29%	2	55%	1	84%	2
5	Sciences Environnement	22%	5	48%	4	70%	5

L'offre de CDEau apparait comme la plus avantageuse.

Délibération N°BS-2023-26 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **Valide l'offre du bureau d'étude CDeau pour un montant de 15 057 € TTC.**
- **Autorise le Président à engager celle-ci et tout document permettant l'engagement de cette mission.**

3. Programme LIFE : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en circuit fermé des fontaines de Bannans

A la suite des travaux de restauration du Gouterot réalisés en 2020 dans le cadre du programme LIFE Tourbière du Jura, il est prévu de mettre en circuit fermé les fontaines de Bannans. Cette opération évite les prélèvements dans la tourbière du Gouterot, ce qui permet une réduction significative de la pression de prélèvement exercée sur le site.

L'opération avait fait l'objet d'une délibération pour délégation de maîtrise d'ouvrage, mais n'avait pu être réalisée dans le cadre du précédent programme LIFE, en raison de l'impossibilité des entreprises d'intervenir avant le terme du programme.

Compte-tenu des enjeux liés à la diminution de la pression de prélèvement sur la tourbière, cette opération a été reconduite dans le programme européen LIFE 21-CCM- FR 004238 « Life Climat Tourbières du Jura ».

Afin de réaliser les travaux conformément aux travaux de restauration réalisés en 2020 sur le ruisseau du Gouterot, compte-tenu de la sensibilité du milieu et de la technicité de l'opération inscrite, et afin d'intégrer

leur réalisation dans le programme européen LIFE Climat Tourbières du Jura, il est décidé de confier par délégation à l'EPAGE HDHL la mission de maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Monsieur DORNIER s'interroge concernant la possibilité de fermer l'eau des fontaines. L'investissement lui semble disproportionné par rapport à l'enjeu et au fait que la plupart des communes ferment leurs fontaines en période de sécheresse.
Monsieur Cyril THEVENET indique que l'EPAGE s'était engagé auprès de la commune de Bannans et de plus les crédits sont inscrits pour la programmation 2023 du LIFE (cout estimatif 50k €), si le chantier n'est pas réalisé cela bloquera des crédits pour les autres bénéficiaires.

Monsieur GRENIER tient à souligner qu'il est important de respecter les engagements pris auprès de la collectivité.

Monsieur Jean-Noël RESCH précise que la convention engage pour un montant maximum de 60k€, mais ne définit pas les prescriptions, il est donc envisageable de revoir avec la commune Bannans pour essayer de trouver une solution alternative. Monsieur le Président propose de valider la convention mains néanmoins s'engage à aller à la rencontre de Monsieur le Maire de Bannans.

Délibération N°BS-2023-27 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **Valide la convention de délégation de maitrise d'ouvrage ci-jointe**
- **Autorise le Président à signer cette convention et tout document correspondant**

4. Questions diverses

Monsieur Jean-Claude GRENIER indique que l'Assemblée Générale de l'association des Maires du Doubs aura lieu le samedi 8 juillet prochain à Sancey, la thématique « l'eau au cœur des préoccupations » sera abordée. Monsieur GRENIER a proposé qu'une présentation de l'ensemble des EPAGE – EPTB soit réalisée lors de cette séance par les directeurs des structures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 10h30

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY